



Frais de fiscalite directe locale

Par **herveline**, le **15/01/2009** à **15:39**

Bonjour,

je suis propriétaire des murs d'un café que je loue

j'ai reçu la taxe foncière

il ya 208€ de taxe d'ordures ménagères et 95€ de frais de fiscalité directe locale

on m'a dit que ces frais s'ils ne sont pas récupérables auprès d'un locataire d'un logement, ils le sont pour le locataire d'un commerce.

est ce le cas?

merci d'avance pour votre réponse